



Alaincourt

Brissy-Hamégicourt

- Limite de zones
- U Zones urbaines
- Uj Zone d'activité
- AU Zone a urbaniser
- N Zone naturelle
- Nu Zone naturelle où l'extension la réfection l'adaptation des constructions existants et abris de jardins sont autorisés (constructions autorisées dans un secteur de taille limitée, à la condition qu'elles ne portent atteintes ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages (Art. R.123-8))
- NL Zone naturelle de loisir, culturel et sportif
- Ne Zone naturelle d'équipements (station d'épuration et déchetterie)
- A Zone agricole

Les constructions ou installations doivent s'implanter selon, au minimum la limite indiquée par le trait.

Entre cette limite et l'alignement aucune construction ou installation ne sera autorisée.

Pour les autres constructions et installations lorsqu'aucun trait ne figure :
 Les constructions ou installations doivent s'implanter
 - soit à l'alignement
 - soit à trois mètres minimum de l'alignement

Exceptions :
 -Les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement d'un service public si leur réalisation et leur implantation est justifiée et si ils s'insères dans leur environnement et ne génèrent pas de nuisance
 - l'aménagement des constructions existantes



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

3. Règlement de l'article 6 des zones Ub, Uc, Ud et Ue
 Plan 1 / 2000 éme

Fond : cadastre, centre des impôts, mise à jour : mairie		
Commune de Moy de l'Aisne 7 rue du Général Leclerc 02 610 Moy de l'Aisne	Vu pour être annexé à la délibération d'arrêté de projet du Conseil Municipal en date de :	Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date de :
Le Maire		
HarmoniePAU Bureau d'études en Urbanisme 20 rue Ledoux 59 297 VILLERS GUISLAIN	Vu pour être annexé à l'arrêté du ... Soumettant à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme	
Suivie de la procédure :	Le Maire	Le Maire
DOE - BAU de Saint Quentin 02 100 Saint-Quentin		